

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 4 juin 2018

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 4 juin 2018 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 00.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Denis Bergeron
 Guy Dupuis
 Marcel Larochelle
 Yvon Martel
 Éric Morissette

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 162-2018 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyée par Denis Bergeron que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 163-2018 Approbation du compte rendu du 7 mai 2018
Il est proposé par Yvon Martel, appuyée par Éric Morissette que le compte rendu est accepté tel que lu.
- 164-2018 Adoption du procès-verbal du lundi 7 mai 2018.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2018 est accepté tel que lu.
- 165-2018 Adoption des comptes
Il est proposé par Denis Bergeron, appuyée par Guy Dupuis que les comptes sont acceptés tel que présentés.
- Voir la liste des comptes fournisseurs annexés.
- 166-2018 Dépôt du rapport du maire pour l'année 2017.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Yvon Martel que le rapport du maire de l'année 2017 soit déposé au Conseil. Une copie sera publiée dans le journal local « Le Mensuel de Saint-Valère ».
- 167-2018 Adoption du troisième projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses disposition.
Il est proposé par Yvon Martel, appuyée par Denis Bergeron, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère adopte sans changement le troisième projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 168-2018 Offre de services de la firme Relais expert-conseil.
Il est proposé par Marcel Larochelle, appuyée par Guy Dupuis que le Conseil accepte l'offre de services de Relais expert-conseil présenté par monsieur Hubert Côté, chef de pratique pour un montant maximum de 11 025 \$ plus taxes. Le Conseil autorise le maire monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat.

169-2018

Plan d'action adjoint administratif (intérim).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Éric Morissette qu'un plan d'action soit élaboré pour l'emploi d'une personne à la réception par intérim, suite à l'absence de l'adjointe administrative qui est en congé de maladie. La personne engagée sera à l'emploi jusqu'au retour de l'adjointe administrative. Que le directeur général monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à faire la recherche de ladite personne.

170-2018

Appui à Urgence Bois-Francs dans la démarche afin de doter la région d'une quatrième ambulance.

ATTENDU QU'actuellement, trois ambulances desservent le territoire de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la couverture ambulancière du territoire de la MRC d'Arthabaska est déficiente par rapport à celle de certaines MRC voisines;

ATTENDU QU'à cette situation vient s'ajouter les impacts reliés à la modification des corridors de traumatologie entre les hôpitaux au Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cela fait en sorte que les transports en ambulance entre différents hôpitaux prennent plus de temps, mobilisant ainsi une ressource qui ne peut être utilisée en cas d'urgence pour un citoyen ou une citoyenne de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les citoyens de la MRC d'Arthabaska n'ont pas accès au niveau de service auquel ils ont droit;

ATTENDU QUE, notamment, cela pourrait venir influencer le choix de certaines personnes âgées qui sont rendues à un moment de leur vie où elles réfléchissent entre rester dans leur communauté ou déménager dans un centre où il y a plus de services;

ATTENDU QUE l'un des enjeux identifiés dans la planification stratégique Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska est « *d'assurer l'implantation de conditions favorables au maintien des aînés dans leur municipalité* »;

ATTENDU QUE lors d'un appel d'urgence pour un service ambulancier, chaque minute compte afin que la personne ne subisse pas de séquelles ou qu'elle demeure en vie;

ATTENDU QUE, dans cette optique, Urgence Bois-Francs a entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec afin de doter la région d'une quatrième ambulance;

ATTENDU QUE cette nouvelle ambulance serait basée dans la Ville de Warwick, ce qui permettrait de mieux desservir le secteur sud de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Yvon Martel, appuyée par Denis Bergeron il est résolu que la Municipalité de Saint-Valère appuie la démarche d'Urgence Bois-Francs à l'effet de doter le territoire de la MRC d'Arthabaska d'une quatrième ambulance, laquelle serait basée dans la Ville de Warwick.

171-2018

Demande d'appui de la FQM : financiarisation des terres agricoles.

CONSIDÉRANT QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

171-2018

Demande d'appui de la FQM : financiarisation des terres agricoles.(suite)

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition des terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT QUE les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT QUE d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissements sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Fortier et appuyée par Marcel Larochelle que la demande d'appui de la FQM est acceptée tel que lu.

QUE : La MRC et les municipalités d'Arthabaska demandent au gouvernement du Québec :

- Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels.
- Que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

172-2018

Autorisation signature contrat avec Sogetel.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat avec la Compagnie Sogetel pour l'installation de trois téléphones dans le Pavillon intergénérationnel. Le montant est de 71,43 \$ par mois pour les trois téléphones pour un période de 5 ans.

173-2018

Autorisation dépenses installation WIFI dans le centre Administratif.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil autorise l'installation par la Ville de Victoriaville du WIFI au Centre administratif pour un montant maximum de 1 0000 \$.

174-2016

Déplacement de l'assemblée du conseil du 1^{er} octobre 2018.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise le déplacement de l'assemblée du conseil du 1^{er} octobre 2018 au 22 octobre 2018.

QU'un avis public du contenu de la présente modification soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

- 175-2017 Responsable de la mise à jour de la politique MADA
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Yvon Martel que le Conseil désigne monsieur Éric Morissette à titre d' élu « responsable des questions aînés (RQA)», que cette personne ait pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions touchant les aînés, qu' elle ait la responsabilité de la mise à jour de la politique MADA et qu' elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de ladite politique.
- 176-2017 Inscription au congrès de la FQM (20 au 22 septembre 2018).
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l' inscription et les dépenses des élus municipaux au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 20 au 22 septembre 2018 à Montréal.
- 177-2017 Demande de subvention Fonds de la sécurité routière.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer et à déposer la demande de subvention dans le cadre du programme d' aide financière du Fonds de la sécurité routière du Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'aménagement du terre-plein au centre du village préparé par le service d' ingénierie de la Ville de Victoriaville.
- 178-2017 Demande de nettoyage de fossé de monsieur Jules Chagnon.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Yvon Martel que le Conseil autorise la demande de monsieur Jules Chagnon pour le nettoyage de fossé devant sa propriété soit le 30, rue Rémi et de nettoyer les entrées afin d' avoir un bon écoulement de l' eau. L' inspecteur en voirie monsieur Yvan Verville est autorisé à faire les travaux.
- 179-2017 Climatisation Pavillon intergénérationnel.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Yvon Martel que le Conseil avait demandé des cotations pour l' installation de climatiseurs pour la section loisir et aînée. Le conseil autorise la compagnie Climatisation Confort Courtois inc. au montant de 6 150 \$ plus taxes pour des Thermopompes 18 000 Btu pour les aînés et de 12 000 Btu pour la section des loisirs de marque Fujitsu chauffage jusqu' à -15 degrés Celsius étant donné la couverture de garantie qui est de 10 pièces et mains d' œuvre.
- 180-2018 Caractérisation de milieu humide par l' organisme CRECQ.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyée par Guy Dupuis que le conseil autorise la municipalité à faire la caractérisation du milieu humide par l' organisme Conseil Régional de l' Environnement Centre-du-Québec pour les lots suivants : 5 180 379 et 5 180 339 cadastre du Québec. Pour un montant maximum de 2 200 \$. Le maire monsieur Marc Plante et directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer l' entente.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu' il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

165-2018, 168-2018, 169-2018, 172-2018, 173-2018, 176-2018, 177-2018,
178-2018, 179-2018, 180-2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de juin deux mil dix-huit.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

FQM municipalités : 77^e Congrès de la FQM

Ville de Victoriaville : Cotation pour installation WIFI

Mun. de Tingwick : Demande d'informations sur la gestion des matières résiduelles

MMQ : Part de la 9^e ristourne de la MMQ

CRECQ : Offre de services, étude milieu humide

Relais expert-conseil : Offre de services

Soudure et usinage St-Pierre : Cotation pour rampe d'accès

Cotation de la climatisation : Climco service, Climatisation Confort Courtois;

Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode : Feu à ciel ouvert illégal;

MTME : Programme de subvention pour le Fonds de la sécurité routière

OPHQ : Envoi de matériel promotionnel

Jules Chagnon : Demande de nettoyage de fossé;

Société d'agriculture des Bois-Francs : Bottin 160^e Exposition agricole;

Revues : Formes, Marché municipal, Constats, Le mensuel de Saint-Valère,

Odomag.com, Aqairs, UMQ, InfraStructure

181-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 00 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Mercredi 27 juin 2017

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal, convoquée par écrit et tenue mercredi le 27 juin 2018 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 35.

Sont présents: Madame Valérie Fortier
 Messieurs Guy Dupuis
 Éric Morissette
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

Est absent : Monsieur Yvon Martel

La séance est ouverte à 20 h par le maire monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

182-2018 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté.

À SAVOIR :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Soumission asphalte rang Courtois, chemin de la Vallée des Plaines;
4. Soumission camion de services;
5. Trou entrée au 62, rue Rémi;
6. Dossier Ferme Lansi infraction dans la bande riveraine;
7. Clôture de la séance.

183-2018 Acceptation soumission publique pose d'asphalte rangs Courtois et du chemin de la Vallée des Plaines.

Suite à la lecture et au dépôt du rapport des soumissions reçues pour la pose d'asphalte dans les rangs 8 et 11;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyée par Denis Bergeron que le Conseil a reçu les soumissions de quatre entreprises. Les soumissions reçues sont: Pavage Veilleux (1990) inc., Sintra inc., Construction & Pavage Portneuf et Pavage Centre Sud du Québec inc. Toutes les soumissions étaient conformes, le Conseil accorde la soumission pour la pose d'asphalte à l'entreprise Pavage Centre Sud du Québec inc. pour l'asphaltage d'une partie du rang Courtois et du chemin de la Vallée des Plaines au montant de 185 465 \$ avant taxes.

184-2018

Acceptation soumission sur invitation pour le camion de services.

Suite à la lecture des soumissions reçues pour l'achat de camion de services, les soumissions reçus sont Gentilly Ford automobile et Méthot Chevrolet;

ATTENDU QUE la municipalité avait demandé des soumissions pour l'achat d'un camion de Service;

ATTENDU QUE le coût de l'acquisition du camion services selon les soumissions reçues était supérieur au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Morissette et appuyée par Guy Dupuis que le Conseil refuse les deux soumissions reçues étant donné que le coût est supérieur au budget et que l'autre n'est pas conforme au cahier des charges. Le Conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour un camion usagé second avec possibilité de garantie résiduelle ou un camion neuf avec équipements et un financement crédit-bail pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **ACHAT CAMION USAGÉ** » et l'autre « **ACHAT CAMION NEUF** » et ce, au plus tard le mercredi 1^{er} août 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31.

185-2018

Demande de monsieur Steve Gagnon suite à un trou dans son entrée du 62, rue Rémi.

ATTENDU QUE monsieur Steve Gagnon a fait une demande suite à un trou dans son entrée soit le 62, rue Rémi;

ATTENDU QUE c'est la municipalité qui avait fait cette entrée, il y a plusieurs années car cette entrée était un ponceau de chemin;

ATTENDU QU'il y a eu modification de plan d'aménagement du secteur et la rue n'a jamais été construite et le dit terrain a été remis aux propriétaires riverains;

ATTENDU QUE la municipalité a été sur le terrain et a constaté la problématique : un trou s'est fait et la pierre s'est minée en dessous du pavage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Laroche et appuyée par Valérie Fortier que le Conseil accepte de faire la réparation des tuyaux pour corriger ladite entrée mais la correction d'asphalte sera à la charge du propriétaire du 62, rue Rémi, soit monsieur Steve Gagnon pour les raisons précitées. Cette réparation sera finale et s'il y a d'autres problèmes avec ladite entrée dans le futur, les coûts de réparations seront à la charge des propriétaires uniquement.

186-2018

Demande de proposition de correction de monsieur Sylvain Landry, représentant de Ferme Lansy pour travaux dans la bande riveraine du cours d'eau Blanchette.

ATTENDU QU'il a été constaté que Ferme Lansy a procédé à l'entretien d'un cours d'eau illégalement, c'est-à-dire que vous avez enlevé par creusage des sédiments accumulés dans le littoral du cours d'eau Blanchette sur le lot 5 180 473 du cadastre du Québec sur votre propriété et sur le lot 5 180 472 du cadastre du Québec de la propriété appartenant à monsieur Martin Vigneault.

186-2018

Demande de proposition de correction de monsieur Sylvain Landry, représentant de Ferme Lansi pour travaux dans la bande riveraine du cours d'eau Blanchette. (suite)

ATTENDU QU'il a également été constaté que vous avez effectué du remblai dans les rives du cours d'eau Blanchette sur les lots 5 180 474 et 5 180 475 du cadastre du Québec sur votre propriété.

L'article 10 du Règlement numéro 338, concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska, stipule que toute intervention par une personne qui consiste à exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien d'un cours d'eau est formellement prohibée, à moins qu'elle soit autorisée en vertu d'une décision spécifique et expresse de la MRC.

ATTENDU QUE Ferme Lansi, représenté par monsieur Sylvain Landry contrevient aux articles 9.1.2.2 du règlement de zonage numéro 120-89 (aménagement dans l'habitat riverain) et 4.1 (mesures relatives aux rives) du règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme de la municipalité.

ATTENDU QUE monsieur Sylvain Landry de la Ferme Lansi par l'entremise de la firme SNG Foresterie – Conseil, a déposé un projet de restauration qui n'est pas nécessairement en lien avec l'infraction commise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyée par Denis Bergeron que le Conseil refuse le projet de restauration proposé par la firme SNG Foresterie – Expert étant donné que le projet de restauration n'est pas nécessairement en lien avec l'infraction commise et demande à Ferme Lansi de se conformer au règlement de zonage de la municipalité, soit de procéder aux déblais d'une partie de la bande riveraine du cours d'eau Blanchette et de faire la restauration tel qu'avant les travaux.

QUE les travaux devront être terminés au plus tard le 1^{er} août 2018 après ce délai, le conseil autorise l'avocat de la municipalité M^e Jean Gagné à entreprendre les démarches légales afin de régler la problématique dans ce dossier.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

184-2018, 185-2018, 186-2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois de juin deux mil dix-huit.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

187-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 35 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Marc Plante
Maire

Marc Plante
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier